

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-777041

141281



<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 08307		Société : Réformis	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	El IRAIKI Mohamed Siham
Nom & Prénom : EL IRAIKI Mohamed Siham		Date de naissance : 28/11/1966	
Adresse : Res Nouveau Golen, 4em B2 apt 51 - Nouveau -			
Tél : 0661231610		Total des frais engagés : Dhs	

Autorisation CNDP N° : AA-215/2019

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin :	
Date de consultation :	
Nom et prénom du malade :	
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 19/12/2022





Quittance De Remboursement
Maladie Maternite

Société : VISIT MOROCCO N° de sinistre : 92450806
Contrat n° : 010 190080 / 00 N° dossier : 0881454
N° d'affiliation : 19 Date de survenance : 05/09/2022
Matricule Société : 0 Date de traitement : 30/11/2022
Assuré : BENJELLOUN KARIMA Date de remboursement : 01/01/2023
Bénéficiaire : BENJELLOUN KARIMA Médecin : *****

Nature des prestations	Dépense réelles en dhs	Base de remboursement	Cof (nbre)	Taux en %	Remboursement autre Clé	Remboursement AXA
MEDICAMENTS	2 567,40	2 567,40	0	80.00	0,00	2 053,92
	2 567,40	2 567,40			0,00	2 053,92

Observations :

Informations :



Déclaration maladie n° 1573330

— À remplir par la société contractante

Numéro de police / catégorie 010130080100

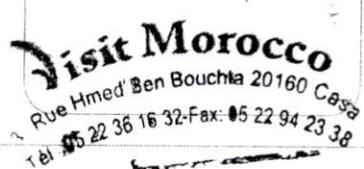
Numéro du bordereau

Numéro du sinistre

Matricule de l'assuré

Numéro d'affiliation à AXA Assurance Maroc

Cachet de l'entreprise



— À remplir par l'assuré

Nom : BENJELLOUN

Prénom : KARIMA

N°de C.I.N : BJ86441

Date de naissance : 01/01/1969

Montant des frais exposés : 2567,40 DH

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.

Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca, le 05.09.22

Signature de l'assuré(e)

Données personnelles

Les données personnelles demandées par l'assureur ont un caractère obligatoire pour obtenir la souscription du présent contrat et l'exécution de l'ensemble des services qui y sont rattachés. Elles sont utilisées exclusivement à cette fin par les services de l'assureur et les tiers autorisés.

La durée de conservation de ces données est limitée à la durée du contrat d'assurance et à la période postérieure pendant laquelle leur conservation est nécessaire pour permettre à l'assureur de respecter ses obligations en fonction des délais de prescription ou en application d'autres dispositions légales.

Par ailleurs, la communication des informations de l'assuré/souscripteur est limitée aux communications obligatoires en fonction des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à l'assureur et aux tiers légalement autorisés à obtenir lesdites informations.

L'assureur garantit notamment le respect de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les données sont protégées aussi bien sur support physique qu'électronique, de telle sorte que leur accès soit impossible à des tiers non autorisés.

L'assureur s'assure que les personnes habilitées à traiter les données personnelles connaissent leurs obligations légales en matière de protection de ces données et s'y tiennent.

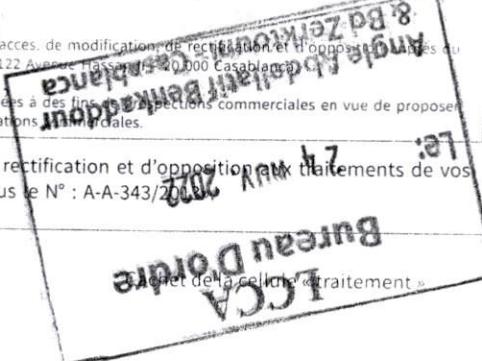
Les données à caractère personnel peuvent à tout moment faire l'objet d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition exercés au Service gestion des réclamations AXA Assurance Maroc par courrier à l'adresse : 120-122 Avenue Hassan II 20.000 Casablanca.

De manière expresse, l'assuré/souscripteur autorise l'assureur à utiliser ses coordonnées à des fins de prospection commerciale en vue de proposer d'autres services d'assurance. Il peut s'opposer par courrier à la réception de sollicitations commerciales.

«conformément à la loi 09-08, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux traitements de vos données personnelles. Ce traitement a été autorisé par la CNDP sous le N° : A-A-343/2018»

Cadre réservé à AXA Assurance Maroc

Cachet de la cellule « bordereaux »



X

N° :

Nom de l'assuré : Benjelloun

Karima

Matricule : 19

Bénéficiaire : DN

Lien de parenté : 0A

Frais exposés : 2567,40 Dh

Date du dépôt du dossier : 01/09/22

N° du sinistre :

Numéro du bordereau :

Numéro d'ordre :

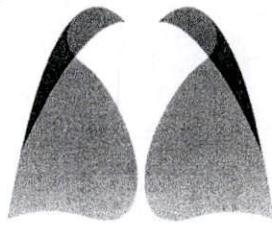
Date des soins : 05/09/22

دكتور الإدريسي القيطوني إقبال
Dr. Idrissi Qaitouni

نancy

de Nancy

et de Pneumologie
Allergologie Respiratoire
Allergie Alimentaire (Berlin)
Endoscopie - Gazométrie
DLCO - Pléthysmographie
Tabagisme - Ronflements



مختص في أمراض الصدر
حساسية الجهاز التنفسي
حساسية الأكل (برلين)
كشف بالمنظار
سل - الضيق
متناع عن التدخين - الشخير

Casablanca, le ٥ / ٥ / ٢٠٢٢ الدار البيضاء فـ

Mme. BENJELLOUN KARIMA

Foster

٣٨٧,٠٠ × ٣

٢ بجع x ٢ حـ

٦٢

se rincer la bouche apres

٤٢

Tisva

١٦٢,٨٠ × ٣

١ جل le soir

à ٣ ml

- singulair

Bureau D'ordre

LCCA

Le: ٢٤ نUV. ٢٠٢٢

Angl. Abdellatif Benkaddour
& Bd Zerhouti - Casablanca

٣٨٧,٠٠ × ٣

١cp/j au coucher

= ٢٥٦٧,٤٠

Dr. IQBAL IDRISI QAITOUNI
Centre de Pneumologie
et d'Allergologie Respiratoire
34, Bd Hassan Seghir Angle Bd Med V
Tél: 0522 31 40 15 / 22 44 99 77 - Casablanca

PHARMACIE LAHJAJMA
N° ٣٢ زهير زماما
Avenue du Maroc, résidence Taghazout
Casablanca. Tel. 05 22 20 28 61